



PROGRAMME FORMATION



PRÉPARER SA RETRAITE DANS LE CADRE DU CABINET LIBÉRAL

Hôtel Mercure Nantes Centre Gare Sud
50-51 quai Malakoff - 44000 NANTES

JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 - 18H30

D'assez nombreuses solutions sont utilisables par quiconque cherche à compléter la pension qu'il percevra au titre de son régime obligatoire de retraite.

Après un rappel des critères de choix en la matière, cette formation se focalisera sur les possibilités qui s'offrent spécifiquement au professionnel libéral en tant que chef d'entreprise.

INTERVENANT : Fabrice de Longevialle, Conseiller fiscalité de l'UNAPL

ACCUEIL : 18h30

HORAIRE FORMATION : 18h45 jusqu'à 21h45 synthèse des travaux et clôture suivi d'un cocktail

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Introduction : Les critères de choix d'un placement retraite

- Actifs physiques et actifs financiers
- Le levier fiscal
- Le levier du crédit
- Capital ou rente viagère ?

I - L'outil local professionnel

- L'entreprise, un cadre optimal pour se constituer un capital-pierre
- Le recours à la SCI toujours incontournable ?

II - L'outil plan d'épargne retraite individuel (ex-contrats Madelin)

- Des marges de déduction attractives
- Des atouts amplifiés par la loi Pacte du 22 mai 2019

III - L'outil plan d'épargne retraite collectif (PERCO)

- Une formule associant le chef d'entreprise et ses salariés
- Comment optimiser le dispositif ?

Public concerné : professionnels libéraux de tous secteurs d'activité exerçant à titre individuel ou en société

Durée : 3 heures